

**Propriété
commerciale :
la clientèle
au franchisé ?**

Aucune loi n'impose réellement le rattachement de la clientèle au fonds de commerce. Donc, la clientèle d'un point de vente franchisé appartiendrait, de l'avis des franchiseurs bien sûr, au franchiseur et non au franchisé. Telle est la conclusion d'un dîner-débat organisé récemment par le Club Européen des Directeurs de Réseau (en d'autre